

BOURG-SAINT-CHRISTOPHE MON VILLAGE

N°26 | LE SUPPLÉMENT AU BULLETIN

2020



LA PLANTATION DES VIGNES SUR LE COTEAU & L'AIRE DE LOISIRS



MAIRIE DE BOURG-SAINT-CHRISTOPHE
Lundi et Mercredi de 9h à 12h / Vendredi de 15h à 18h30
Entrevue avec le Maire ou ses Adjointes sur rendez-vous.
04 74 61 01 66 / WWW.BOURG-SAINT-CHRISTOPHE.FR

LES NUMÉROS

À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE 



112 APPEL
D'URGENCE



15 SAMU



17 INTERVENTION
DE POLICE /
GENDARMERIE



18 POMPIERS



114 NUMÉRO
D'URGENCE
POUR LES PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES



115 SAMU
URGENCE
SOCIALE



119 ENFANCE
MALTRAITÉE



197 ALERTE
ATTENTAT
ENLÈVEMENT



3919 VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES

SOMMAIRE

VOS DÉMARCHES

..... Pages 3 à 5

CADRE DE VIE

..... Pages 6 à 9

RENSEIGNEMENTS

UTILES

..... Page 10 - 11

AGENDA

..... Page 12

N°26 | LE SUPPLÉMENT



Rédaction : Commune de Bourg-Saint-Christophe
Maquette et Mise en page : Open Pixel
Crédits photos : Commune de Bourg-Saint-Christophe.



DÉMARCHES D'URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, (ex : travaux de ravalement de façades, modification d'ouverture, pose de volets roulants...)
- Les clôtures quelles qu'elles soient (ex : grillage, mur, lames de composite...)
- Les changements de destination d'un bâtiment existant (ex : un local commercial devient une habitation...)
- Les travaux qui ont pour effet la création, soit d'une emprise au sol, soit d'une surface de plancher comprise entre 5 et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² en zone urbaine. Si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale dépasse 150 m², les travaux nécessiteront un permis de construire et le recours à un architecte.
- La transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte.
- Les piscines non couvertes dont le bassin est inférieur ou égal à 100 m². Si elles sont couvertes, la couverture, fixe ou non, doit être à moins de 1,80 m du sol
- Les habitations légères de loisirs doivent être précédées d'une déclaration préalable si leur surface de plancher dépasse les 35 m²
- Les châssis et serres de moins de 2000 m² au sol et d'une hauteur au-dessus du sol comprise entre 1,80 m et 4 m
- Les ouvrages de production d'électricité solaire (ex : panneaux solaires ou éoliennes de moins de 12 m)



PERMIS DE CONSTRUIRE

- Toute nouvelle construction dont la surface dépasse 20 m²
- Pour une piscine sans couverture lorsque le bassin mesure plus de 100 m²
- Pour une piscine couverte : lorsque l'abri dépasse 1,80 m de haut, quelles que soient les dimensions du bassin
- Pour les châssis et serres : lorsque la hauteur est supérieure à 4 m ou dont la superficie est supérieure à 2 000 m² par unité foncière, quelle que soit la hauteur
- Pour les ouvrages au sol de production d'énergie solaire : lorsque la puissance crête est supérieure à 250 KW
- Pour les ouvrages au sol de production d'énergie solaire : lorsque la hauteur est supérieure à 1,80 m et la puissance crête supérieure à 3 KW.

Attention, si la construction excède 150 m², le recours à un architecte est obligatoire.

Pour tout conseil paysager sur un projet, vous pouvez contacter le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain (CAUE) pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte conseil qui vous rencontrera gratuitement (tél au 04 74 21 11 31 ou par email : contact@caue-ain.com)

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre mairie, ou rendez-vous sur : www.caue01.org / Rubrique particuliers.

ÉLECTIONS

Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant 18 ans (à condition qu'ils aient fait le recensement à 16 ans), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité française à partir du 01/01/2020.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Pour vérifier si vous êtes inscrits sur les listes électorales ou pour vous y inscrire : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite, toute autre démarche sur des sites privés ne pourra pas aboutir.

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité : carte nationale d'identité récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans), ou passeport récent (valide ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, quittance de loyer...)
- Formulaire cerfa n°12669*02 à télécharger sur le site www.service-public.fr ou disponible en mairie

ACTE DE RECONNAISSANCE AVANT NAISSANCE

Les parents célibataires (ou pacsés) doivent remplir l'acte de reconnaissance de l'enfant à naître, en se présentant dans n'importe quelle mairie, munis de :

- 1 justificatif de domicile
- 1 justificatif d'identité

SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Pour permettre à un enfant mineur de sortir du territoire français, les parents doivent remplir un formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents, titulaire de l'autorité parentale.

L'enfant qui voyage devra présenter :

- ce formulaire dûment complété et signé,
- une pièce d'identité valide, éventuellement un visa en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr),
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire.

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

RECENSEMENT

Il est obligatoire de venir s'enregistrer en mairie pour les garçons et les filles entre le jour anniversaire des 16 ans et la fin du 3^e mois suivant muni des justificatifs suivants :

- 1 pièce d'identité
- 1 livret de famille



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PAPIERS D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.



Afin d'établir vos cartes d'identité et / ou vos passeports, vous devez :

Effectuer une pré-demande sur le site internet <https://ants.gouv.fr>. Il est recommandé d'imprimer votre pré-demande. Si vous ne pouvez pas l'imprimer, conservez le numéro de votre pré-demande que vous aurez reçu par mail : il est indispensable à la mairie.

Vous pouvez ensuite prendre rendez-vous en ligne ou en mairie

- Meximieux : www.mairie-meximieux.fr onglet « vos démarches »
- Saint-Vulbas : www.saint-vulbas.fr

Vous trouverez la liste des **pièces justificatives à fournir** sur ce même site ou sur : www.service-public.fr

Le délai d'obtention varie suivant les périodes. La personne faisant la demande doit être présente (accompagnée de son représentant légal si c'est une personne mineure ou sous tutelle).

La validité d'un passeport est de 10 ans pour une personne majeure et de 5 ans pour les mineurs. La validité d'une carte nationale d'identité est de 15 ans pour une personne majeure et de 10 ans pour les mineurs.



L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- Toutes les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées depuis le 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures ;
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



SERVICE ADMINISTRATIF



Catherine FONSECA
et Maryline FARGEAT

SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS



Corine VERNET
et Gisèle PERRET

SERVICE TECHNIQUE



Maël THORÉ
et Christophe VARAMBOURG,
nouvel employé depuis le 02/11/2020



BIEN VIVRE ENSEMBLE ÉVITONS LES NUISANCES

LA TONTE ET LE BRICOLAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants** :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

LES ANIMAUX BRUYANTS

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage. Ceci, de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

LE BRÛLAGE EST INTERDIT (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 03/07/2017)

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou en incinérateur de jardin. Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Cela peut entraîner des nuisances pour le voisinage et des risques d'incendie.





PETITE ENFANCE

LES ASSISTANTES MATERNELLES DE BOURG-SAINT-CHRISTOPHE

- **BIDON Sandrine**
10, rue de Faramans
06 33 87 59 89
- **CARFI Corinne**
485 A, rue des Brosses
06 87 10 24 09
- **CART Stelly**
27, chemin du Broussillet
06 64 02 16 98
- **CUILLERAT Sylvie**
131, chemin de Marphoz
04 74 61 46 25
- **FREY Martine**
67, chemin des Combes
04 74 61 42 98
- **GIROUD Bernadette**
372, Grande Rue
04 74 46 04 43
- **GUERIN Mélanie**
143, Grande Rue
06 21 90 75 08
- **HOMASSEL Céline**
136, Grande Rue
09 50 88 91 48
- **JEAN Pascale**
113, chemin de Marphoz
04 74 61 31 46
- **LALANDE Emeline**
117, rue de Lyon
06 47 74 97 82
- **PERRET Patricia**
233, chemin du Pommier
04 74 61 32 22
- **PIOT Séverine**
69, Impasse des Bretatières
04 27 41 13 15
- **RAMEL Danielle**
346, Grande Rue
04 74 61 30 04
- **RAMIREZ Cindy**
717 rue de Beligneux
06 35 16 43 79
- **RAY Laëtitia**
9, impasse du Mas Choquet
04 27 50 07 91
- **REMOND Emmanuelle**
64, Chemin du Broussillet
06 83 71 30 64

LISTE ÉTABLIE EN DATE DU 14 / 11 / 2020

Relais d'assistante maternelle de Meximieux :
04.37.86.60.63 (lundi 13h30 – 17h et jeudi 13h30-18)

ASSISTANTES MATERNELLES DE PÉROUGES / RAPAN

- **CIVAUX Sylvie**
Ch. de Mingeat
04 74 61 40 89
- **CORNU Marine**
265 Rte de
Bourg-Saint-Christophe
06 09 69 50 85
- **FLEURY Nadine**
112, rue de Rapan
04 74 61 35 80
- **GARAMBOIS Maria**
Lieu-dit Mollard Favand
04 37 86 06 54
- **GUERIF Yamina**
42, Impasse des Thuyas
07 61 71 15 78
- **LANFRANCHI
Marie-Christine**
La Grande Dangereuse
06 36 65 12 09
- **MAGNON Nathalie**
693B, route de Trévoux
06 87 91 23 92
- **PEYSSON Élisabeth**
365, rue de Rapan
04 74 61 29 54
- **RICHARD Isabelle**
103b, Impasse des Thuyas
09 79 51 56 52



**SENIORS
LE CLIC**

Vous avez 60 ans et plus, vous avez un handicap... des questions? Le Clic vous répond !

C'est un **service public gratuit** pour toutes les personnes âgées ou handicapées et leur entourage. C'est un lieu d'accueil personnalisé d'écoute, de dialogue et de conseils, mis en place pour répondre aux questions des usagers, des professionnels et les aider dans leurs démarches.

**Pour joindre le CLIC, un seul numéro :
04 74 46 19 04 / www.clic-plainedelain.fr**
et une adresse : 46, rue Gustave Noblemaire à Ambérieu en Bugey



RPI DE BOURG-SAINT-CHRISTOPHE / PÉROUGES

L'école primaire de Bourg-Saint-Christophe et l'école élémentaire de Pérouges fonctionnent sur le mode d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) depuis 1989.

Le RPI permet ainsi aux deux écoles de mettre en commun leurs ressources pédagogiques et de répartir les effectifs sur les deux communes.

- Les classes de maternelles au CE1 sont à Bourg-Saint-Christophe ;
- Les classes du CE1 au CM2 sont sur Pérouges. Un car effectue les trajets matin, midi et soir pour relier les 2 écoles dans les 2 sens.

Le Conseil Général finance le transport pour les trajets matin et soir et le SIVOS finance les trajets du midi.

PLANNING DU TEMPS SCOLAIRE

BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	PÉROUGES
LES MATINS	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30 à 11h30	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h45 à 11h45
LES APRÈS-MIDIS	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h15 à 16h15	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h30 à 16h30

CENTRES DE LOISIRS À PROXIMITÉ

- Centre de loisirs A3V de Villieu-Loyes-Mollon
Rue des Écoles - 04 74 61 01 52
- Centre de loisirs municipal Meximieux
24, rue Beauvallon - 04 74 61 25 46



SIVOS BOURG-SAINT-CHRISTOPHE / PÉROUGES

Le SIVOS (Syndicat à Vocation Scolaire) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant les communes de Bourg-Saint-Christophe et Pérouges. Il est administré par un comité syndical composé de 8 membres (4 membres de chaque conseil municipal).

Ses compétences sont :

- la gestion et l'entretien des écoles du RPI,
- l'achat des fournitures scolaires,
- l'organisation du service des cantines scolaires, des garderies périscolaires, le recrutement et la gestion des personnels des services et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- la mise en œuvre, le soutien et le développement d'actions pédagogiques ou extra-scolaires en concertation avec les services de l'Éducation Nationale, le conseil d'école ou l'association des parents d'élèves, le transport entre les deux écoles,
- l'organisation de l'accompagnement éventuel des élèves lors du transport inter-écoles organisé par le Conseil général de l'Ain et les communes.

Chaque école dispose d'une cantine qui est sous la gestion du SIVOS et la garderie à l'école de Pérouges pour les enfants du RPI. Depuis la rentrée de septembre 2020, les enfants qui ont 3 ans révolus peuvent être inscrits à la cantine scolaire. Les enfants en petite section ne pourront être inscrits qu'à deux des trois services proposés parmi la garderie du matin, celle du soir et la cantine.

Dans le cadre de la gestion de la cantine et de la garderie, le SIVOS emploie 10 personnes.

PLANNINGS ET TARIFS

GARDERIE DE PÉROUGES
LES MATINS
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h30 / Tarif : 1,50 €
LES SOIRS
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00 -> Tarif : 2,20 € de 18h à 18h45 -> Tarif : 1,40 €
CANTINE DE BOURG-SAINT-CHRISTOPHE ET PÉROUGES
Lundi, mardi, jeudi et vendredi Tarif : 5,00 €

** Ces tarifs sont susceptibles de changer en cours d'année*





RENSEIGNEMENTS UTILES

ÉCOLE DE BOURG-SAINT-CHRISTOPHE

Place de la Mairie
01800 Bourg-Saint-Christophe
04 74 61 48 45

ÉCOLE DE PÉROUGES

Le Péage
01800 Pérouges
04 74 61 37 02

BIBLIOTHÈQUE

Permanences :

Mercredi de 16h à 18h
Vendredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h

Inscriptions :

5€ pour les adultes et gratuit pour les mineurs,
chômeurs, étudiants.

Renseignements en mairie

ou : *bibliotheque@bourg-saint-christophe.fr*

MISSION LOCALE JEUNES

BUGEY PLAINE DE L'AIN

pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans
dans leurs parcours d'insertion professionnelle
et sociale.

Permanences : Lagnieu, Loyettes, Serrières de Briord, Meximieux, Ambérieu-en-Bugey sur RDV

Vous pouvez prendre RDV au 04 74 34 61 22
ou sur le site <https://mljbp.a.goodbarber.app/>

ADAPA

Cette association départementale d'aide à
domicile intervient auprès des familles, des
malades et des personnes âgées pour des
services tels que jardinage, bricolage ou des
services ménagers.

Renseignements ADAPA au

04 74 45 51 70 ou *adapa@adapa01.com*

A.D.M.R

L'ADMR propose des aides diverses aux
personnes ayant un besoin qu'il soit ponctuel
ou régulier (aide à domicile, courses, garde
d'enfants...).

Renseignements ADMR Villieu au

04 74 34 72 95 ou *avillieu@fede01.admr.org*

CAF DE L'AIN

Renseignements au 3230 (prix appel local
depuis poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à
16h ou sur le site internet : *www.ain.caf.fr*

CCPA - Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

La Communauté de communes de la Plaine de
l'Ain est composée de 53 communes.

Son Président Jean-Luc GUYADER est également
Maire de Charnoz sur Ain.

Renseignements 04 74 61 96 40

www.cc-plainedelain.fr

FIBRE OPTIQUE

Pour toute information et pour connaître votre
éligibilité : *www.reso-liain.fr*

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PÉROUGES - BUGEY - PLAINE DE L'AIN

L'office du tourisme permet de mettre en
avant les animations, les activités ainsi que la
promotion touristique du canton.

Bureau d'information touristique de Meximieux :

1, rue de Genève - 01800 Meximieux
04 74 61 11 11

office-de-tourisme-meximieux@orange.fr

Bureau d'information touristique de Pérouges :

9, route de la Cité - 01800 Pérouges

09 67 12 70 84 ou *info@perouges.org*

TRI ET DÉCHETS

DÉCHÈTERIE

Route de Charnoz - 01800 Meximieux

Carte d'accès obligatoire, s'inscrire sur le site : www.cc-plainedelain.fr

Renseignements en mairie

ou à la CCPA au 04 74 61 96 40

HORAIRES D'HIVER :

du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi 8h30 à 12h - 13h30 à 18h

HORAIRES D'ÉTÉ :

du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au vendredi 8h30 à 12h - 13h30

à 18h. Samedi 8h30 à 12h - 13h30 à 19h.

COLLECTE DU TRI SÉLECTIF

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont obligatoires et sont fournis par la commune. Ramassage un vendredi matin sur deux. Les sortir le jeudi soir après 17h.

Renseignements en mairie

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les bacs pour les ordures ménagères sont obligatoires et sont fournis par la CCPA.

Sortir le bac le lundi soir après 17h pour un ramassage le mardi matin à partir de 6h.

Renseignements CCPA au 04 74 61 96 40

Plastic Omnium en cas de bac cassé au 0800 35 30 25.

COLLECTE DU VERRE ET DES VÊTEMENTS

Conteneurs installés rue du Devant (face au Local des Pompiers).

COLLECTES DIVERSES

M^{me} CHABERT Denise (Mas Choquet) assure la collecte au profit des Compagnons d'Emmaüs (livres, meubles...)

Renseignements au 04 74 61 07 24



L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

DUVERGER Karine : amicalepompiers.bsc@gmail.com

ASENDANSE

BESSEY Isabelle : asendanse@orange.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

MORELLON Virginie : ape.bscp@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

FOURNIER Carole : comitedesfetes.bsc@gmail.com

ET SI ON JOUAIT

BALLIAN Julie : etsoj@hotmail.com

FAMILLE DE BÉTHANIE

Serdon-Belval Louise : louisesperdon@gmail.com

FILS ET TISSUS

AUBRY Nicole : fls.tissus@gmail.com

GYM DANSE LOISIRS

ARQUILLIERE Audrey : gymdanceloisirsbsc@hotmail.fr

LE P'TIT THÉÂTRE

CARMANTRAND Christine : leptittheatre01@gmail.com

LE SENTIER DES VIGNES

ANTHONIOZ Frédéric :
lesentierdesvignes.bsc@gmail.com

LOISIRS ET CULTURE

MALLET Nicole : nicole.mallet3@sfr.fr

NOTRE PETIT BONHEUR

GOUTTEFANGEAS Lydie :
assnotrepetitbonheur@gmail.com

PÊCHE LOISIRS

PERRET Christian : milliet.bernard@free.fr

SOCIÉTÉ DE CHASSE

MARGÉT Julien : soc.chasse.bsc@laposte.net

SOU DES ÉCOLES

PERRIN Karine : sou.bscperouges@gmail.com

TENNIS CLUB 90

VIDOR Vincent : tc90.bsc@gmail.com

TU M' DONNETHA LANGUE

PICCOLO Marie-Françoise : mfpiccolo86@gmail.com



VOS RENDEZ-VOUS

CALENDRIER DES FÊTES 2021

24 JANV.	LA NUIT DE LA LECTURE à la Bibliothèque Municipale	5 JUIN	LIVRE DE NAISSANCE à la Bibliothèque Municipale
28 FÉV.	VENTE BOUDIN Société de Chasse au Foyer Rural.	21 JUIN	FÊTE DE LA MUSIQUE Comité des Fêtes, Place de la Mairie
20 MARS	FÊTE DE PRINTEMPS par la municipalité	26 JUIN	KERMESSE DE L'ÉCOLE Sou des Écoles
27 MARS	DICTÉE NOIRE à la Bibliothèque Municipale salle des mariages	3 JUIL.	VENTE DE LIVRES à la Bibliothèque Municipale
5 AVRIL	COURSE AUX ŒUFS Comité des Fêtes, à l'Aire de Loisirs	29 AOÛT.	RANDO. PÉDESTRE ET VTT Sou des Écoles départ de l'école de Péruges
1^{ER} MAI	MARCHÉ ARTISANAL Sou des écoles, à Péruges	26 SEPT.	PUCES DES COUTURIÈRES EXPO Fil et Tissus au Foyer Rural
15 MAI	ANIMATION DE PRINTEMPS à la Bibliothèque Municipale	9 OCT.	APRÈS-MIDI CONTES à la Bibliothèque Municipale
28 MAI	ANIMATION par Loisirs et culture, au Foyer Rural	13 NOV.	REPAS DES SENIORS de la Municipalité, au Foyer Rural
		21 NOV.	GALETTE du Sou des Écoles

